

Droit à la ville, néolibéralisation et État développemental au Cap

Marianne Morange

► **To cite this version:**

Marianne Morange. Droit à la ville, néolibéralisation et État développemental au Cap. Justice spatiale - Spatial justice, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques, 2011, <https://www.jssj.org/article/droit-a-la-ville-neoliberalisation-et-etat-developpemental-au-cap-2/>. halshs-02892658

HAL Id: halshs-02892658

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02892658>

Submitted on 7 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Droit à la ville, néolibéralisation et État développemental au Cap

Marianne MORANGE

« ... il me restait à comprendre – et cela ne se fit pas tout de suite – qu’il est ridicule de vitupérer si l’on ne remue pas le petit doigt pour combattre ce qui révolte. Si j’en suis venu à tant soit peu « m’engager » (...) [c’est] parce que je répugnais à cette absurdité : maudire le sort et se construire par l’écriture une autre vie, tout en ne faisant rien pour bâtir à neuf cette vie-ci. Affaire, en somme, moins de passion que de logique ».

Michel Leiris, *Le ruban au cou d’Olympia*, 1981, Gallimard, page 165

Réflexions à partir de S. Parnell et E. Pieterse, 2010, The ‘Right to the City’: Institutional imperatives of a developmental state, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 34, n°1, p. 146-162

1. Politiques urbaines et néolibéralisation en Afrique du Sud : contexte d’un débat scientifique

En février 2010, la revue IJURR publiait un symposium de débats sur la « gouvernance locale et la participation dans le régime néolibéral »¹, coordonné par Valeria Guarnersi-Meza et Mike Geddes². Susan Parnell et Edgar Pieterse, professeurs à l’Université du Cap, y co-écrivaient un article intitulé « The ‘Right to the City’: Institutional imperatives of a developmental state »³. Ce texte fort stimulant, très riche sur le plan à la fois théorique et empirique, aborde la question du néolibéralisme à l’échelle locale à travers l’exemple sud-africain et plus précisément capetonien. Il est fortement marqué par la controverse sur l’évolution des politiques urbaines post-apartheid et par le débat très actuel sur le rôle de l’État sud-africain en matière de développement.

Vingt ans après l’abolition de l’apartheid (1991), face à l’échec de la redistribution promise par l’ANC⁴, les bilans sont amers. Les inégalités spatiales, sociales et raciales persistent⁵ et les réalisations ne sont pas à la hauteur des ambitions initiales, des attentes politiques et de l’enthousiasme qui embrasait le pays dans les années 1990. Cet échec relatif est parfois attribué au virage néolibéral impulsé au milieu des années 1990 à l’échelle nationale (voir par exemple les analyses de Peet 2002, Bond 2005a et b), et à la dérive vers un urbanisme néolibéral (parfois simplement dit entrepreneurial) étudié à Johannesburg (Murray 2008), au

¹ *Local governance and participation under neoliberalism: comparative perspectives*. [toutes les traductions sont de nous ; les citations originales sont disponibles dans la version anglaise]

² Résultat d’un séminaire de recherche international sur la gouvernance urbaine, les services publics et la participation, organisé en mars 2007 par le Local Governance Research Unit de l’Université De Montfort et le Local Government Centre, Warwick University.

³ Parnell S., Pieterse E., 2010, The ‘Right to the City’: Institutional imperatives of a developmental state, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 34, n°1, p. 146-162.

⁴ *African National Congress*, le parti de la libération. Voir sa plateforme électorale lors des premières élections démocratiques de 1994, le *Reconstruction and Development Programme*, RDP, inspiré de la charte de la liberté de 1955.

⁵ L’article ne revient pas en détail sur leur description mais renvoie par exemple aux analyses de Seekings et Natrass.

Cap (McDonald 2007, Miraftab 2004a et b) ou à Durban (Narsiah 2002 et 2010). La transition interne à l'ANC entre Thabo Mbeki, représentant l'aile libérale du parti, et Jacob Zuma, incarnant un libéralisme plus social, à défaut de socialiste (en 2009), a constitué une tentative d'ajustement et de réponse à l'immense déception populaire. Cette dernière persiste cependant et s'aggrave du fait que les Sud-africains ont conscience de vivre dans le seul pays d'Afrique quasiment émergent et, pour beaucoup d'entre eux, dans des métropoles riches.

S. Parnell et E. Pieterse suggèrent des pistes pour diagnostiquer cet échec et proposent aux chercheurs et praticiens de la ville de s'engager dans la refondation d'un programme de ville juste. Ce sont des experts très reconnus dans le champ des études urbaines sud-africaines, très actifs au sein du African Centre for Cities⁶; ils ont en particulier étudié l'évolution des politiques urbaines au Cap, sur lesquelles ils s'appuient pour illustrer leur propos, très novateur et mobilisateur. Ce programme passe, selon eux, par une rupture postnéolibérale.

Le postnéolibéralisme a au moins trois sens distincts, voire contradictoires. Il peut désigner (1) la recomposition de la gouvernance locale et la redéfinition du rôle de l'État après une phase de néolibéralisation, ou, à l'inverse, (2) la fin du néolibéralisme, assimilée au retour de l'État régulateur suite au virage néo-keynésien pressé par la crise financière qui a débuté en 2008. Le « post » renvoie alors à la fois à une rupture historique et à l'injonction politique à se saisir des possibilités offertes par ce moment pour dépasser le néolibéralisme. Dans les deux cas, le néolibéralisme est compris dans son rapport à l'État (à sa réaffirmation ou à sa transformation si l'on pense qu'il n'y a pas de rupture), et dans une perspective d'économie politique. Dans un tout autre registre, le postnéolibéralisme renvoie aussi (3) au dépassement du néolibéralisme comme cadre d'analyse théorique, jugé inadapté au terrain observé, ou non heuristique.

Le texte de S. Parnell et E. Pieterse se trouve à mi-chemin entre les deux dernières conceptions du postnéolibéralisme (2 et 3) et les combine de manière complexe. Il produit un contre discours postnéolibéral sur la ville juste, en opérant un double déplacement de perspective : il propose une « alternative » aux « aspirations néolibérales » (p. 146), mais aussi à la lecture néolibérale de la ville par la critique académique. D'une part, S. Parnell et E. Pieterse proposent de substituer aux « tendances » néolibérales un « programme urbain plus radical et fondé sur les droits » (p. 146), en replaçant la question de l'interventionnisme public et du rôle de l'État au centre de l'attention. Ce programme renvoie au débat sur ce que l'on appelle en Afrique du Sud l'Etat développemental, national et local, un projet qui remonte au milieu des années 1990, mais dont le sens, comme nous le rappellent les auteurs, n'a jamais été clarifié (sur cette notion, voir par exemple Van Donk et al. 2010). Ils se proposent de donner corps à ce projet « développemental ». D'autre part, leur approche est fondée sur « une rupture et un dépassement du néolibéralisme urbain, fondés sur la notion de droit » (p. 150). Ils soutiennent qu'en centrant la critique sur le néolibéralisme, on se prive de la possibilité de penser le changement et d'irriguer la pratique urbanistique : « nous estimons que c'est faire preuve d'égarement que de se concentrer uniquement sur une critique des tendances néolibérales des gouvernements locaux » (p. 150). Ils remettent du même coup en cause certaines formes d'activisme politique au sein du mouvement social sud-africain dont ils jugent les attaques contre-productives (p. 151) : « la pression populaire qui reste confinée dans le registre de l'opposition sans faire de demandes et de propositions explicites en termes de réformes institutionnelles concrètes ... a peu de chance de permettre de dépasser le néolibéralisme à l'échelle locale ». Ils revendiquent une posture radicale, mais

⁶ Fondé en 2007, ce réseau interdisciplinaire de chercheurs basé à l'Université du Cap promeut la recherche fondamentale et les échanges entre le monde académique et les milieux politiques et administratifs au Cap.

propositionnelle et non oppositionnelle (« propositional politics », p. 158). Dans ce texte, le néolibéralisme est donc à la fois ce que l'on cherche à dépasser pour refonder des politiques urbaines justes, et un élément jugé marginal dans ces politiques, un aspect qu'il convient de ne pas placer au cœur de l'analyse car il ne permet pas de jeter les bases de la ville post-apartheid juste.

Le texte choisit de ne pas s'engager dans le débat théorique sur la néolibéralisation et il ne définit pas le néolibéralisme. Il postule que ces discussions sont connues du lecteur. Il envisage l'urbanisation néolibérale, de manière large, comme une forme d'action non redistributive ou confiscatoire, engendrant de l'exclusion et de la paupérisation. Le néolibéralisme est ainsi tantôt associé à des questions de gouvernance ou de gouvernement (pratiques managériales –p. 147, partenariats public-privé –p. 158, « dispositifs institutionnels de l'action publique minces et fragmentés » -p. 148), tantôt à des questions économiques, surtout à travers la notion de recouvrement du coût des services urbains. Ou bien le néolibéralisme est défini en négatif, comme le contraire de l'interventionnisme, de la redistribution, de la péréquation, en somme le contraire de la justice sociale que le programme de droits présenté ici vise à promouvoir : « un accent plus fort sur la planification, la définition du bien public, des réformes régulatrices, une plus grande capacité à faire appliquer la loi, des politiques fiscales qui permettent la redistribution et la péréquation » (p. 150). La néolibéralisation est donc envisagée dans son rapport à l'État, comme une forme de retrait ou de démission étatique partielle.

Il faut resituer cette perspective dans le contexte sud-africain, et par rapport aux débats plus généraux sur la néolibéralisation. Cette conception du néolibéralisme se trouve à la croisée de deux champs qui donnent du néolibéralisme des définitions légèrement distinctes :

1. Le néolibéralisme serait la forme contemporaine du capitalisme, forgée pour surmonter la crise du régime d'accumulation des années 1970-80 ; il se traduirait par une transformation du rôle de l'État et une restructuration de l'action publique pour la mettre au service du marché. Cette définition renvoie à des analyses à l'échelle nationale et aux travaux sur la filiation du néolibéralisme avec l'ordolibéralisme allemand. Elle est particulièrement bien adaptée aux pays du Nord. Dans cette approche, des mécanismes adaptatifs de « roll back » (retrait de l'État, démantèlement de l'État providence) / « roll out » (extension de nouvelles pratiques de gouvernement et de gouvernance fondées sur de nouvelles valeurs, au service du capital) existent, au-delà d'un simple retrait étatique.

2. Le néolibéralisme serait une idéologie anti-interventionniste et un projet anti-étatiste cohérent et hégémonique, lié à la mondialisation et dicté au Sud par le consensus de Washington, une discipline globale qui s'imposerait à travers la dérégulation et la privatisation (les ajustements structurels menés dans les années 1980 au Sud), et qui engendrerait un « développement géographique inégal » (Harvey 2005). Cette perspective, proche de l'économie politique internationale et de la théorie des systèmes mondes, est particulièrement bien adaptée aux pays du Sud.

Cette double approche a été théorisée et traduite à l'échelle urbaine par Brenner et Theodore (2002). Ils ont souligné l'importance des déclinaisons locales du néolibéralisme (du « actually existing neoliberalism ») et des processus d'ajustement à des contextes locaux distincts et spécifiques. Ces processus ont parfois été analysés en termes de « destruction créatrice », qui emprunte au vocabulaire marxiste, ou d'hybridité et de « variegation » (variation systémique comme mécanisme constitutif du processus de néolibéralisation, Brenner et al. 2010). Les déclinaisons locales et les mécanismes de « path-dependency » (l'idée d'une dépendance du « cheminement » du néolibéralisme par rapport aux spécificités du contexte local) ont ainsi

été étudiés dans les villes sud-africaines (Didier et al. 2009, Didier et al., sous presse, Didier et al. à paraître).

Or la notion de néolibéralisme finit par poser problème car ces variations locales peuvent rendre méconnaissable un modèle néolibéral générique (si tant est qu'il existe), qu'on l'estime venu du Royaume-Uni de Margaret Thatcher ou de Tony Blair, des États-Unis de Ronald Reagan ou de Bill Clinton ou du Chili de Augusto Pinochet ou de Michelle Bachelet. Cela engage un débat sur le sens (néolibéral ou non) des 'troisièmes voies' travaillistes anglaises, démocrate américaine, ou sociales-démocrates allemande par exemple. L'action publique dans les villes sud-africaines fait l'objet d'un débat similaire et l'on comprend qu'il soit problématique de parler de néolibéralisation si l'on s'en tient à une définition étroite de ce terme, qui renvoie à l'anti-étatisme thatchérien de première génération. C'est ce qui pousse à S. Parnell et E. Pieterse à contester la pertinence de ce cadre théorique pour les villes sud-africaines (Robinson et Parnell 2006) : en Afrique du Sud, l'État (national et local) n'a jamais cessé de jouer un rôle central, notamment en matière urbaine, et on n'a pas observé d'alternance nette entre « roll back » et « roll out » comme dans le 'heartland' du néolibéralisme (Morange et Wafer 2011). La néolibéralisation aurait emprunté directement une troisième voie dont le sens reste discuté. Ce débat, très vif en Afrique du Sud, n'est pas abordé directement ici⁷ ; mais il faut connaître ce contexte pour comprendre la perspective interventionniste de ce texte. La seconde partie insiste sur l'importance de la planification publique et du contrôle foncier, s'opposant implicitement au triomphe du market-led development dans le Royaume-Uni des années 1980 et au refus de la régulation par la planification publique par exemple d'un Reg Ward⁸ (sa formule est restée célèbre : « je ne crois pas au système de la planification. Je suis contre la planification foncière ; elle n'apporte rien de bien »). Dans un autre texte, S. Parnell et J. Robinson (2010) évoquent leur « intérêt postnéolibéral pour le rôle de l'État » (p. 11).

Dans un autre registre, l'intérêt porté à la néolibéralisation distrairait des enjeux essentiels : la pauvreté résulterait plutôt de la défaillance de l'État (son incapacité à inventer des solutions justes et efficaces) que de son retrait, et les problèmes d'informalité et de pauvreté seraient liés à des questions de développement, non à la néolibéralisation. L'article suggère donc d'aborder la question des politiques urbaines par le biais de la pauvreté et du développement, approche jugée plus appropriée pour rendre compte de la spécificité des enjeux sud-africains, et en phase avec les politiques internationales de développement et le discours de la Banque mondiale (voir par exemple Lautier 2002 pour une approche critique des discours pro pauvres de la Banque mondiale).

S. Parnell et E. Pieterse mettent en somme l'accent sur l'action publique et sur le 'Sud' : le renforcement des capacités régulatrices de l'État apparaît comme la condition du dépassement du néolibéralisme (la « rupture paradigmatique » recherchée, p. 151).

Or il existe une troisième acception du néolibéralisme : dans une perspective foucauldienne, le néolibéralisme est compris comme une forme de rationalité trans-champs (économique, politique, social...) fondée sur la naturalisation des valeurs entrepreneuriales, la compétitivité

⁷ La question est discutée plus avant par S. Parnell et J. Robinson (2010) dans un article où elles affirment que parler de néolibéralisme ne permet pas de rendre compte de la totalité, ni même de la majorité, des dynamiques urbaines sud-africaines. Ce qui est contesté, c'est la mobilisation univoque et systématique d'un cadre théorique conçu au Nord et en référence aux villes du Nord pour interpréter l'évolution des politiques urbaines post-apartheid dans un contexte où l'État est fort.

⁸ Premier Directeur de la London Docklands Development Corporation chargée de la régénération des docks de Londres au début des années 1980.

et la compétition, la responsabilisation individuelle du sujet entrepreneur de lui-même. Cette rationalité engendre des « conduites » de soi et la mise en place de « technologies de contrôle » liées à de nouvelles formes de gouvernementalité (rencontre entre les techniques de domination et les techniques de soi, la « conduite des conduites ») (Dardot et Laval 2009, p. 13) : « le néolibéralisme, avant d'être une idéologie ou une politique économique, est d'abord et fondamentalement une rationalité, et ... à ce titre, il tend à structurer et à organiser, non seulement l'action des gouvernants, mais jusqu'à la conduite des gouvernés ». Foucault (2004 [1979]) parle de « l'activité qui consiste à régir la conduite des hommes ». Cette transformation est au service de la perpétuation du régime d'accumulation capitaliste, mais elle ne rime pas avec retrait de l'État. Elle signale la diffusion de valeurs néolibérales dans toute la société et donc jusque dans la sphère étatique, l'État, quelle que soit sa forme, servant de relais à leur propagation et devenant l'un des architectes de cette rationalité, sans en être nécessairement le principal. Cette piste suggère d'envisager le néolibéralisme comme une rationalité surplombante qui imprègnerait les valeurs et les représentations dominantes, donc les politiques publiques, et nous invite, au contraire, à décentrer notre attention et à ne pas placer l'État au cœur de nos analyses.

Le contre discours sur le droit à la ville formulé par S. Parnell et E. Pieterse combat donc une certaine forme de néolibéralisme (l'anti-interventionnisme), en remettant l'accent sur la nécessité de l'interventionnisme public, mais il ne questionne pas le risque que l'action publique puisse parfois emprunter, même partiellement, à la rationalité néolibérale. Si l'on envisage les politiques urbaines au Cap dans une perspective foucauldienne, on peut se démarquer du débat actuel tel qu'il est mené en Afrique du Sud et dépasser les difficultés évoquées plus haut : plutôt que de questionner la manière dont un 'grand plan' néolibéral se dissoudrait éventuellement dans les spécificités capetonniennes pour produire, ou non, du néolibéralisme, on pourrait chercher à comprendre comment le néolibéralisme, en tant que rationalité, est ponctuellement infusé dans l'action locale, même quand cette dernière cherche sincèrement à fonder un projet développemental. Cette approche nous invite à une lecture des politiques urbaines en termes de néolibéralisme mais qui s'éloigne de la perspective de l'économie politique et considère le champ des contraintes idéologiques dans lesquelles se déploient les politiques urbaines. On peut tenter de le faire en s'inspirant des deux exemples développés dans cet article.

2. Dépasser le néolibéralisme ? Deux exemples

Le texte s'appuie sur deux exemples emblématiques des problèmes de développement dans les villes du Sud pour explorer une voie postnéolibérale interventionniste : les difficultés d'accès aux services urbains et la persistance de l'informalité qui résulterait de l'incapacité à penser une planification urbaine inclusive pour les quartiers pauvres (les défaillance du land use management). Le but, à travers ces deux exemples, est de montrer que la critique du néolibéralisme rate l'essentiel, car ces injustices seraient moins attribuables au néolibéralisme qu'à des blocages surmontables par des réformes institutionnelles.

Le choix de ces deux exemples permet aux auteurs de prendre habilement le contre-pied de la littérature critique du néolibéralisme (notamment en Afrique du Sud), tout en engageant un dialogue directe avec elle. La critique anti-néolibérale s'est en effet focalisée sur les services urbains (Miraftab 2004b, Smith 2004, Bond et McInnes 2006) qu'elle considère comme emblématique à cause des effets sociaux de la privatisation-corporatisation (avec des débats sur le degré, la nature ou le sens de la 'privatisation') : coupures d'eau et d'électricité, expulsions. Elle est aussi politiquement très mobilisatrice. La planification urbaine en revanche intéresse peu la critique néolibérale qui néglige l'échelle métropolitaine et cible

d'avantage par exemple les dispositifs de développement économique local (zones franches, CID ...) qui produisent des inégalités territoriales et de l'exclusion au nom de l'accumulation économique (Miraftab 2007, Didier et al. 2009, Morange à paraître 2011), d'où, selon S. Parnell et E. Pieterse, une certaine myopie (la métaphore est de nous).

1) Les services urbains

S. Parnell et E. Pieterse soulignent que la bonne volonté publique de « fournir les services de base en fonction des besoins et non de la solvabilité » est réelle, mais entravée par des « barrières institutionnelles » (p. 152). La Ville ne serait pas « institutionnellement adaptée pour redistribuer » (p. 153), pour deux raisons :

- Elle manquerait de moyens financiers : pour subventionner les services, il faudrait faire plus de péréquation ; et pour cela, il faudrait que les riches consomment davantage, ce qui n'est pas un modèle soutenable sur le plan environnemental.

- Il serait difficile d'identifier les pauvres car ils seraient invisibles, confinés dans des quartiers et des parcs de logement informels. L'informalité constituerait un obstacle à l'accomplissement du droit à la ville car elle refléterait l'absence d'un appareil gouvernemental de contrôle, d'identification, de recensement... (p. 153). La mise en place de formes de contrôle serait la condition pour améliorer le service : l'installation de compteurs prépayés d'eau et d'électricité serait la condition de l'accès à l'eau gratuite par exemple (un droit fixé à 6 000 litres par mois pour les ménages indigents, une politique municipale qui ne peut être menée sans connaître et contrôler).

Ces analyses, fort pertinentes, intègrent cependant un ensemble de contraintes jugées indépassables : le principe de recouvrement des coûts globaux et l'obligation d'autonomie et d'équilibrage budgétaires, qui poussent les collectivités locales à une gestion entrepreneuriale et à toujours plus de compétition entre elles pour trouver les moyens de leurs financements. Dans un tel contexte, il est difficile en effet d'imaginer des formes de redistribution entre riches et pauvres plus importantes. On préfère miser sur la croissance car il en va de la compétitivité urbaine. Il faut aussi rappeler que la fusion métropolitaine, et la péréquation fiscale qu'elle a entraînée dans les années 2000, ont été fortement contestées et que la paix sociale est aussi en question. Les dispositifs de contrôle des consommations poussent quant à eux les ménages pauvres à pratiquer un auto contingentement de leur consommation (on touche ici au registre néolibéral des conduites de soi) afin qu'elle ne dépasse pas un seuil normé par le haut en fonction de contraintes financières, et pas nécessairement des besoins (si tant est qu'on puisse les cerner de manière normative). Dans les deux cas, la justice est pensée dans la pénurie structurelle imposée par un contexte plus large (ce qui renvoie à un problème d'échelles décisionnelles et de dépendance à un environnement macro-économique et politique, souvent pointé dans la littérature), et l'ajustement se fait en retour au niveau du ménage et des individus. C'est cette rationalité gestionnaire des gouvernements locaux que tente de briser la critique des mouvements sociaux, afin d'engager un débat politique sur les limites de ce projet de redistribution sous contrainte.

2) La planification urbaine et foncière

Les immenses paysages de l'informalité, vus ici très négativement comme cause et syndrome des maux urbains, seraient liés à trois problèmes :

❶ L'action publique est guidée par la nécessité de trouver des terrains que « les pauvres peuvent se payer », des terrains « abordables » pour les pauvres. Or ces derniers sont rares.

② La dualisation des procédures d'urbanisme favoriserait l'essor de l'informalité. La loi 113 de 1991 (dite Less Formal Establishment of Townships) autorise les gouvernements locaux à s'affranchir des normes et règlements urbanistiques nationaux et métropolitains dans les quartiers pauvres afin d'accélérer les procédures. Cela crée des quartiers de seconde zone (« second-class suburbs », p. 155) où l'informalité vient pallier le manque d'équipements, notamment commerciaux. Aux riches, la ville formelle, aux pauvres, l'informel dysfonctionnel. Cette dualisation injuste ne serait pas liée à la néolibéralisation mais à la reproduction de pratiques urbanistiques héritées de l'apartheid et elle renverrait à la difficulté de la rupture post-coloniale et post-apartheid : Le Native Urban Areas Act de 1923 interdisait les activités commerciales dans les townships (pour des raisons fiscales essentiellement).

③ L'incapacité plus générale à faire appliquer les règlements d'urbanisme et les arrêtés municipaux dans les quartiers pauvres reflèterait un renoncement injuste à leur mission de la part des pouvoirs publics.

Là encore, ces analyses impliquent un certain nombre de présupposés : la question foncière est envisagée en termes de géographie physique et de rareté de l'espace constructible (contraintes liés au site naturel et nécessité de protéger l'environnement qui renchérissent le prix des terrains constructibles) ; la spéculation foncière engendrée par les politiques de régénération urbaine n'est pas évoquée. Le rôle des pouvoirs publics est de piloter dans un système de marché foncier libre qu'on n'envisage pas de réformer et de contraindre. La planification à deux vitesses, quant à elle, peut aussi être lue comme une réponse pragmatique à l'injonction à construire à moindre coût pour les pauvres, un leitmotiv des politiques internationales en matière d'habitat dans les villes du Sud. Cela renvoie au débat bien connu sur l'impossible solvabilisation des pauvres dans un contexte de compétition internationale, où les politiques macro-économiques en matière de salaires sont influencées par la nécessité de maintenir la compétitivité internationale (voir par exemple Osmont 1995). En outre, comme les auteurs le rappellent, la dégradation du parc de logements dans les townships résulte en partie de la privatisation massive du parc public. Elle a été réalisée à marche forcée dans les années 1990 afin de promouvoir la propriété privée (on retrouve la figure de l'entrepreneur individuel qui doit prospérer s'il sait faire fructifier ce patrimoine) et de rééquilibrer les budget municipaux par un désengagement public (Morange 2006). Enfin, la tolérance envers l'informalité se comprend très bien dans un cadre néolibéral⁹ : les emplois informels, notamment le commerce, jouent un rôle de soupape tolérée dans certaines parties de la ville (dans les quartiers pauvres), mais bannie dans les espaces vitrines (c'est le sens de la typologie spatiale de l'arrêté municipal de 2009 sur le commerce informel au Cap). La néolibéralisation n'est donc peut-être pas totalement étrangère à ces difficultés.

Dans ce cadre, le confinement spatial des pauvres dans des périphéries sous-équipées ne pose d'ailleurs pas tellement problème : il suffit de renvoyer aux individus la responsabilité de leur mobilité individuelle. Les injonctions néolibérales à la mobilité de travail, qui passent par les discours sur le droit à la mobilité et la responsabilisation individuelle des chômeurs, ne sont pas loin (voir par exemple Fol 2005 sur ce débat en France et en Amérique du Nord), avec ici une forte coloration interventionniste (amélioration des transports collectifs). De même, en termes d'équipements (de loisirs, de commerce) les discours publics mettent l'accent sur la mobilité et l'accessibilité par exemple du centre-ville où la régénération urbaine fabriquerait des « biens communs » (Dubresson 2008) : tout le monde aura accès au

⁹ La figure du petit entrepreneur individuel local est même très valorisée et il existe des politiques locales de soutien à la « seconde économie » même si cette dernière est appelée à s'intégrer progressivement dans la « première économie », conformément à un discours national.

stade de Green Point, construit au centre-ville pour la coupe du monde de football de 2010, et il aurait été contre-productif économiquement de le construire à Athlone, quartier métis défavorisé. Tout dépend finalement de l'échelle à laquelle se pose la question de la justice et de quel droit l'on parle : échelle métropolitaine des opportunités d'emploi, d'accès aux équipements urbains, ou échelle locale de la qualité de vie liée à l'environnement immédiat.

Promouvoir des droits dans le cadre de la mondialisation économique et de la compétition mondialisée entre villes, limite donc forcément ces derniers. En fait, la question est de savoir si on envisage la pauvreté comme le résultat d'une mauvaise insertion dans la mondialisation néolibérale, ou d'une injonction à l'insertion forcée dans la mondialisation, et l'on retrouve ici la deuxième définition du néolibéralisme (voir supra). Dans la première perspective en revanche, si la Ville n'a pas les moyens financiers de mieux faire pour les quartiers pauvres, c'est qu'elle ne s'est pas assez bien positionnée dans la mondialisation. Pour améliorer cette situation, elle doit se montrer compétitive, ce qui contraint sa marge de manœuvre notamment en matière de dépenses. Il s'agit donc de trouver un « modèle de réduction de la pauvreté fondé sur la création d'emplois et la croissance économique » (p. 149). Le choix de mettre l'accent sur les villes comme espaces privilégiés de la croissance économique (conformément aux orientations de la Banque mondiale dans son rapport de 2009 sur le développement, voir Giraut 2009) revient à prendre acte du fait que l'État doit penser « un programme de transformation dans un contexte urbain suturé par la modernité capitaliste » (p. 158) et se mettre au service de ce projet. Cela renvoie à la tentative de concilier deux agendas, pro pauvres et pro croissance, dans un environnement mondialisé (Lemanski 2007). Ce point de vue est réaffirmé, et assumé en conclusion du texte : « se contenter de faire faire en sorte que la place des villes du Sud en tant que nœuds économiques dans le système mondialisé de commerce, de production et de consommation s'améliore ne va pas aider les pauvres de ces régions urbaines (city region). Mais ne pas réussir à faire en sorte que ces nœuds globaux émergents fonctionnent pour tous leurs habitants peut entraver leur progrès global » (p. 159). On comprend l'importance accordé ici aux arguments comptables du « retour sur investissement, de calculs de rentabilité et coûts opérationnels et d'entretien à long terme » (p. 159), voire plus directement à la compétition : « ce niveau de changement institutionnel est essentiel si les villes du Sud doivent résister et être compétitives dans l'économie globale » (p. 151).

3. Une reformulation du « droit à la ville » influencée par le contexte sud-africain

Le second aspect très stimulant de cet article est la manière dont il s'approprie la notion de « droit à la ville » qu'il emprunte à Henri Lefebvre pour produire un programme très éloigné de « l'utopie expérimentale » de ce dernier¹⁰. La référence au droit à la ville est assumée par des guillemets et l'usage du singulier (dans le titre), mais le nom de son auteur n'apparaît jamais. Les auteurs ne se revendiquent pas d'H. Lefebvre. Ils se réapproprient sa formule pour en faire une relecture personnelle et très originale.

Tout d'abord, la notion de droits est lue à travers un prisme libéral, déclinée au pluriel et souvent complétée : droit à la liberté de mouvement, aux services urbains, à un environnement sûr.... Il est question de droits pluriels (rights), légaux, économique et politiques qu'il faut faire respecter par un cadre réglementaire et juridique. Il ne s'agit plus du droit (au singulier) à la ville, comme droit pour les citoyens à s'approprier la ville en « faisant

¹⁰ La référence à la dimension utopique n'est pas utilisée ici, comme elle a pu l'être dans un autre article plus ancien au contenu proche (voir Parnell et Boule 2008).

œuvre » dans la « vie quotidienne ». Il s'agit de donner un contenu opérationnel à ce droit qui a une dimension plus ouverte et floue chez H. Lefebvre : « nous nous attachons surtout à définir les droits dont le sens découle de la planification de l'espace bâti et des politiques et interventions de gestion que nous appelons droits de deuxième et de troisième génération, ou 'droit à la ville' (p. 147) ». Ces droits pluriels sont lus en termes de lutte contre la pauvreté et de « réduction de la pauvreté » et la notion de droit à la ville est mise au service d'une définition de l'État développemental.

Cela donne lieu à une typologie fondée sur une périodisation de l'évolution du contenu des 'droits' dans les agendas internationaux, depuis les années 1950 :

- 1^{ère} génération de droits : les droits politiques, sociaux et économiques sont individuels ; c'est l'ère de « l'État providence » qui promeut des politiques éducatives, de santé ...
- 2^{ème} génération : les droits sont pensés à l'échelle des ménages et des quartiers ; c'est l'ère des « besoins fondamentaux » (eau, logement, électricité...), de la lutte contre l'informalité et la pauvreté en ville, des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- 3^{ème} génération : les droits doivent être pensés à l'échelle métropolitaine et dépasser le registre des services urbains ; il faut penser la sécurité, la mobilité, l'environnement urbain au sens large, les transports, l'espace public...
- 4^{ème} génération : les citoyens sont libérés de la menace et des risques de guerre, de volatilité économique, de changement climatique ; le contenu des droits de 3^{ème} génération s'élargit.

Les générations 3 et 4 sont des horizons à atteindre. Elles empruntent au registre du développement durable et de la justice environnementale. Cette typologie s'inscrit implicitement dans le cadre du débat international sur le développement qui a émergé dans l'après guerre (et surtout les années 1970, autour du développement humain) mais elle est aussi influencée par le contexte plus spécifiquement sud-africain où des éléments sont utiles à expliciter :

- La lutte pour les droits politiques a été essentielle sous l'apartheid, comme en témoignent quelques slogans restés célèbres (« one man, one vote »), même si les revendications économiques étaient importantes et influencées par une lecture marxiste de l'apartheid comme système capitaliste d'exploitation. En 1991, l'attention s'est concentrée sur la démocratisation (la joie patiente des longues files d'attente des élections de 1994, après les images de quasi guerre civile, a été soigneusement mise en scène). La revendication politique était consensuelle et évitait d'exposer les tensions internes à l'ANC et à l'accord tripartite entre ANC, Parti communiste et COSATU (la confédération des syndicats sud-africains) sur les orientations économiques. Vingt ans plus tard, les droits politiques étant considérés comme acquis, le débat porte sur la capacité à élaborer un agenda plus nuancé de droits pluriels. L'enjeu économique, un temps occulté, resurgit et la critique contre la dérive néolibérale se fait plus vive. Ces quatre générations de droit se succèdent donc sans se substituer les unes aux autres. L'impression est celle d'un empilement et d'un déplacement progressif : les droits économiques et sociaux doivent venir compléter les droits politiques.
- Le texte s'appuie sur une lecture classique du développement, linéaire et progressiste, réfutant les attaques post-modernes de J. Ferguson et A. Escobar contre la mythologie développementaliste (p. 153). Il propose un programme développemental dont le but est de déboucher notamment sur la croissance, implicitement au service du développement humain (« developmental outcomes such as growth », p. 158). Il ne débat pas des limites de cette conception du développement qui a par ailleurs été critiquée et historicisée (Rist 1996). Il faut accepter cette perspective pour entrer dans ce texte. Elle est au demeurant assumée par les auteurs et conforme à leur ancrage dans les débats politiques sud-africains marqués par

le désir d'inventer un modèle de développement inédit, fondé sur l'idée d'une exceptionnalité sud-africaine, et pourquoi pas exportable.

- La spatialisation du débat (le glissement des droits de l'individu / ménages aux droits 'des quartiers') reflète la montée des pouvoirs locaux dans les questions de développement, mouvement lié à la décentralisation. La Constitution de 1996 a constitué les Villes en sphère de gouvernement autonome (avec l'État et les Provinces). L'intégration métropolitaine est perçue comme un processus historique juste. Il en découle une grande confiance dans la capacité de l'échelon métropolitain à servir le bien commun et à dépasser les égoïsmes intra urbains.

- La non réalisation de ces droits semble relever avant tout de la faiblesse institutionnelle (« weak state », p. 150) de cadres institutionnels et politiques posés comme bons. Cette faiblesse serait liée au contexte post-colonial sud-africain, « où les gouvernements locaux et provinciaux sont des constructions plutôt récentes aux capacités fiscales et humaines limitées et aux systèmes administratifs incomplets » (p. 150). Les villes du Nord servent de contre modèle, avec leurs capacités fortes de contrôle, de mesure statistique, d'encadrement politique... où les conditions seraient réunies pour que la justice soit réalisée. L'État local sud-africain est en partie exonéré de son incapacité à fournir les services aux pauvres du fait de sa jeunesse, ce dont n'est pas l'État au Nord.

Cette perspective est très éloignée de la teneur révolutionnaire du texte rédigé par H. Lefebvre en 1967, à quelques mois des événements de mai en France, et de l'idée d'une prise de pouvoir sur l'urbain par les citoyens en général et par la classe ouvrière en particulier. Ici, l'horizon révolutionnaire n'est évoqué que de manière métaphorique (p. 151) : une « révolution institutionnelle dans la ville ». La « rupture paradigmatique » que les auteurs appellent de leurs vœux (p. 151) se fonde sur une conception réformiste du droit à la ville, comme projet de régulation du capitalisme. Cette posture est très clairement assumée : « il est important de clarifier que nous croyons que les réformes régulatrices peuvent jouer un rôle dans un projet radical plus vaste » (p. 158). Les auteurs évoquent des droits collectifs (p. 149) dont l'élément fédérateur, que ce soit le quartier ou une identité socio-économique (les pauvres en tant que groupe social), n'est pas une identité de classe élaborée dans un rapport de forces avec le dominant. Ils ne font pas une lecture marxiste de la « production de l'espace » (valorisant la valeur d'usage de l'espace urbain contre sa valeur d'échange, prioritaire dans la production capitaliste de l'espace) et ne se situent pas dans le champ de la géographie du pouvoir. Il n'y a pas de rapports de forces dans la ville qu'ils nous décrivent, pas d'effets de domination et d'exploitation. Juste des politiques urbaines qui fonctionnent ou dysfonctionnent. Les tensions entre intérêts économiques contraires sont peu visibles. Le droit à la ville émergera d'une collaboration entre partis, opposée explicitement à l'égoïsme des partenariats public-privé (p. 158), sans que les modalités de ces arbitrages soient explicitées, ce qui n'est bien sûr pas l'objet du texte.

Dans ce projet, le changement est porté par l'État, alors qu'H. Lefebvre se fonde sur une critique radicale de l'urbanisme officiel des années 1960. Il dénonce les ravages de l'urbanisme fonctionnaliste, bureaucratique aliénant et déshumanisant, la charte d'Athènes, et une certaine action étatique sur la ville qui nie « l'urbanité », la capacité d'appropriation de l'espace et du temps de la vie urbaine, et renvoie à l'aliénation de la vie moderne, notamment pour la classe ouvrière reléguée dans les périphéries urbaines. H. Lefebvre est radicalement méfiant par rapport à la planification urbaine et l'idée de ville planifiée qui est ici défendue. Il n'est jamais question d'équité, d'équilibre, de redistribution chez lui, mais d'un droit politique qui n'a rien à voir avec les institutions ou l'État, et évidemment encore moins avec la gouvernance, terme anachronique en 1967.

S. Parnell et E. Pieterse se livrent finalement à une translation de l'agenda universaliste des OMD à l'échelle locale, à travers une relecture du droit à la ville qui en fait finalement avant tout une affaire d'État, ce qui est très original. Leur radicalisme relève d'un humanisme universaliste (le terme est revendiqué à plusieurs reprises) très volontariste, qui emprunte à un style onusien, et qui se dit lui-même, non pas radical, mais « plus radical » (« more radical », p. 146, 147, 158). Ils défendent une « plateforme morale » (p. 147) plus qu'un programme radical au sens littéral (de critique systémique et retour aux racines des problèmes). Ils revalorisent le rôle régulateur de l'État, souvent perçu comme faible dans les PED, et contre l'idée que les pauvres doivent s'aider eux-mêmes. Ce tournant accompagne une certaine littérature internationale (les auteurs citent un rapport de 2000 de la Banque mondiale en ce sens).

Ce positionnement postnéolibéral en faveur de l'interventionnisme public étatique et régulateur a été popularisé par la crise du capitalisme financier survenue en 2008, et c'est une piste explorée par certains mouvements politiques de gauche, ou une possibilité contestée par certains géographes radicaux (Peck et al., 2010). Cette restauration de la légitimité de l'État est pensée comme permettant de fonder un programme anti-néolibéral, si l'on comprend le néolibéralisme étroitement, comme synonyme de retrait (même partiel) de l'État. Là encore, dans une lecture néolibérale, on objecterait peut-être qu'un gouvernement métropolitain puissant peut avoir un agenda néolibéral : par exemple, l'agenda créatif et entrepreneurial du Grand Paris ou du Cap. Que l'échelle métropolitaine est aussi choisie au nom du régionalisme compétitif, pour des raisons de positionnement dans la mondialisation et non de redistribution (ou plutôt, pour les deux raisons, dans des proportions et selon des articulations qui doivent être explicitées dans chaque contexte local). Que c'est bien dans un certain Nord que le néolibéralisme est le plus marqué à l'échelle locale, peut-être du fait justement de l'existence de fortes capacités de contrôle (le « roll out » a été efficace).

4. Perspectives

Quoi qu'il en soit, ce texte lance deux défis très stimulants à la géographie radicale :

1. Approfondir certaines analyses théoriques de la néolibéralisation

Par exemple, le lien entre réforme néolibérale de l'appareil d'État (« roll out ») et faiblesse / force des institutions publiques reste à explorer plus avant, et dans des contextes variés, car il n'est pas mécanique. La disparité Nord-sud est ici d'un intérêt crucial, du fait des contraintes financières et institutionnelles propres aux villes du Sud. Le cas sud-africain en particulier, à mi-chemin entre capacité et impuissance politique, permet de penser la néolibéralisation en termes de marges de manœuvre politique en replaçant en effet l'État au cœur des analyses et d'une certaine manière face à ses responsabilités. Les capacités d'encadrement de l'État sud-africain sont importantes par rapport au reste du continent et il existe dans ces villes une vigoureuse tradition d'aménagement et de planification urbaine, comme l'ont démontré les décennies d'apartheid (1948 - 1991).

Ce texte pose aussi la difficile question de l'intentionnalité politique. David Harvey soulevait déjà ce problème à propos de la ville entrepreneuriale, sans le résoudre (1989). Les dispositifs institutionnels de la gouvernance locale ne sont en effet jamais homogènes, ni acquis en tant que tels au néolibéralisme, pas plus que ne le sont les gouvernements locaux (les auteurs font référence à Larner et Leitner sur ce point, p. 157). Les injustices ne sont donc pas simplement liées à un décalage cynique entre discours et pratiques. S. Parnell et E. Pieterse rappellent à juste titre combien les discours sur la justice sont clairs et constants au Cap, notamment dans la Indigent Policy de 2002 et la Economic and Human Development

Strategy de 2006 (voir Parnell et Boulle 2008). Ils soulignent « l'engagement de toutes les sphères de gouvernements » en ce sens (p. 151). Le décalage entre discours et pratiques serait dû, selon eux, à la manière dont sont exercés l'arbitrage politique et le pouvoir. Il s'agirait d'exploiter les espaces de tension entre les points de vue des différents acteurs pour promouvoir plus de justice (on pourrait même trouver là une définition de la démocratie participative). En tous cas, l'examen des modalités d'arbitrage et des tensions est certainement central pour comprendre les processus de néolibéralisation, ce qui de fait est rarement étudié.

Enfin, reste à apprécier dans quelle mesure les arbitrages qui sont effectués remettent ou non en cause la rationalité néolibérale. La néolibéralisation par exemple ne nie pas les droits essentiels discutés dans cet article. Elle prétend les servir en garantissant que par 'ruissellement' (trickle down) la croissance bénéficiera à tous les citoyens, à condition d'en passer par la case compétitivité. Cette adaptabilité (ou flexibilité) de la rationalité néolibérale peut être considérée comme une des forces structurelles du néolibéralisme, qui a été théorisée sous la forme de la « variegation » (Brenner et al. 2010) comme fondement même de sa stabilité, ou bien comme une plasticité nécessaire à des ajustements sociaux (la troisième voie), selon la perspective. La question du contenu et des modes de diffusion de la rationalité néolibérale demeure donc entière. Or cette rationalité est par définition diffuse, forcément non univoque, mêlée de biens d'autres éléments et de contradiction internes, et elle n'est pas fondée sur une intention nuisible ou un discours politique assumé. Si M. Foucault parle de rationalité c'est bien pour désigner une réalité évanescence, diffuse et difficile à cerner. La difficulté à la repérer ne signifie cependant pas qu'elle n'existe pas. Mais s'il est possible de disséquer un discours construit, il est plus difficile d'analyser les manifestations de la gouvernementalité. On retrouve ici le champ des conduites de soi (par opposition avec la domination idéologique et politique directement répressive ou contraignante). Cela pose des problèmes méthodologiques : d'articulation entre collectif et individuel, entre discours et pratiques, voire entre conscient et non-conscient, et de théorisation du pouvoir (entre fluidité et domination concrète et matérielle assise sur le contrôle médiatique, la puissance économique, la domination académique ...). Ce texte nous invite donc à penser l'utilité et les limites d'une approche des politiques urbaines en termes foucauldien et à réfléchir à son caractère opérationnel en géographie, ainsi qu'à la pertinence de sa translation à l'échelle urbaine.

McDonald et Smith (2004) ont tenté cet exercice (quoiqu'ils ne se réfèrent pas explicitement à M. Foucault, contrairement à V. Watson qui de la même manière a mené un très éclairant travail sur les soubresauts et le destin de la planification spatiale au Cap dans les années 1990 en s'inspirant de Foucault). Ils ont traqué la diffusion de valeurs néolibérales au Cap, à travers une enquête qualitative menée auprès des personnels techniques de la Ville chargés des services urbains. Ils décrivent un « cercle d'auto renforcement des discours et pratiques néolibéraux » qu'ils recherchent à plusieurs échelons de gouvernement. Ces approches offrent des pistes très fructueuses mais posent autant de problèmes : pourquoi se confiner à la sphère publique, comment envisager les articulations d'échelles, quels indicateurs du néolibéralisme retenir quand le terme fait tellement problème, comment dépasser une approche sectorielle (seulement les services), comment penser la pluridisciplinarité forcément nécessaire à ces analyses ... ? Des travaux se penchent désormais sur le rôle de la participation démocratique dans cet exercice de pouvoir (voir par exemple, dans le même symposium de IJURR, l'article de Blakeley 2010 sur la gouvernementalité néolibérale à Barcelone et Manchester, ou Morange sur la participation démocratique et le contrôle néolibéral du commerce informel au Cap – à paraître). A l'échelle urbaine, la participation est sans doute un canal évident de diffusion de cette rationalité, mais sans doute pas le seul.

Cela revient à penser une géographie du pouvoir dans la ville qui dépasse le registre de la confrontation politique directe et visible, tout en l'englobant.

2. Relever un défi politique

Enfin, comme le disent très bien S. Parnell et E. Pieterse, ce programme de déchiffrement critique (tel que mené de manière systématique par exemple dans un autre contexte par Boltanski et Chiapello, 1999) peut être utile. Mais il ne permet pas nécessairement de dépasser le néolibéralisme en termes de projet politique. M. Foucault a formalisé l'incapacité de la gauche française à proposer une forme de contre-rationalité au néolibéralisme, non pas tant en terme de contenu des programmes politiques (de redistribution, social...), que de raison d'être au monde. On imagine que pour lui, un programme de redistribution, d'atténuation des inégalités de services urbains, ou d'amélioration de l'environnement urbain, quel qu'il soit, ne suffirait pas à refonder un projet politique susceptible d'abattre la « raison néolibérale ». De ce point de vue, il s'accorderait peut-être avec S. Parnell et E. Pieterse sur la critique des mouvements sociaux sud-africains, mais pour d'autres raisons.

Le problème qui se pose à la géographie radicale est donc double : doit-on obligatoirement passer par cette étape de déconstruction pour entreprendre une contre-construction ? Peut-on s'engager dans la construction d'une contre-rationalité, sans avoir cerné, au préalable, le fonctionnement de la rationalité dominante ? La question, en somme, est de savoir si l'absence de contre-rationalité provient ou non (en partie ou totalement) de la faiblesse de notre appareil critique. Cette déconstruction, même si elle est nécessaire, est-elle suffisante ? Le précieux et très ambitieux travail de déplacement auquel se livre ce texte montre bien à quel point la vigilance contre la naturalisation de certaines valeurs et manières de penser la ville juste est difficile. Les auteurs le disent eux-mêmes : « mettre en place un programme de droits à l'échelle locale nécessite d'entreprendre une critique radicale des instruments et des valeurs du gouvernement local » (p. 159), et bien sûr, au-delà, des valeurs intégrées par tous les citoyens.

Comment, dans ce cas, ne pas perdre de vue le but fondamental de tout projet radical : la transformation du monde ? En se positionnant très explicitement dans le cadre d'un projet progressiste qui vise à transformer la ville, S. Parnell et E. Pieterse reviennent à cette intention initiale et ambitieuse. Il n'est pas certain que les analyses critiques du néolibéralisme n'aient pas, quant à elles, abdiqué la volonté de transformation. Cela pose la question de l'engagement politique des chercheurs, mais surtout des formes de leur engagement. La dénonciation de systèmes oppressifs permet, dans une certaine mesure, de se barricader dans une analyse critique détachée des enjeux immédiats et si nous nous sommes parfois tentée à l'exercice ici, nous en reconnaissons avec eux les limites. À l'inverse, ne pas considérer les reproductions structurelles de formes de domination qui limitent le réformisme, c'est courir tous les risques liés au pragmatisme et auto-limiter son registre dans le champ réformiste.

Reste que formuler une contre-rationalité en s'inspirant de cadres théoriques élaborés dans d'autres temps pose problème. Les programmes du droit à la ville et de la gouvernementalité foucauldienne ont été pensés à un moment où les mobilisations politiques avaient une autre ampleur et prenaient d'autres formes. Cela impose un effort de remise en perspective de ces apports théoriques par rapport aux enjeux actuels, et notamment de prendre nos distances par rapport à la notion de « droit à la ville » en la relisant au prisme des réalités actuelles, comme le font ici de manière très stimulante S. Parnell et E. Pieterse. Les géographies critique ou radicale devront certainement à l'avenir poursuivre ces débats.

A propos de l'auteur : Marianne MORANGE, SEDET, Université Paris 7 Diderot

Pour citer cet article : Marianne MORANGE, « Droit à la ville, néolibéralisation et Etat développemental au Cap » [“Right to the City, neoliberalism and the developmental State in Cape Town”, traduction : Sureeta Narula, Vandana Kawlra], **justice spatiale | spatial justice**, n° 04 décembre | december 2011, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

- BLAKELEY G.**, Governing ourselves: citizens participation and governance in Barcelona and Manchester, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 34, n°1, p. 130-145, 2010.
- BOLTANSKI L., CHIAPPELLO E.**, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BOND P.**, Globalisation / commodification or deglobalisation / decommodification in urban South Africa, *Policy Studies*, vol. 26, n° 3/4, p. 337-358, 2005a.
- BOND P.**, *Elite Transition: from Apartheid to Neoliberalism in South Africa*, Londres, Pluto and Pietermaritzburg, University of KwaZulu-Natal Press, 2005b.
- BOND P., McInnes P.**, Decommodifying Electricity in Post-Apartheid Johannesburg, in H. Leitner, J. Peck, E. Sheppard (eds.), *Contesting Neoliberalism: The Urban Frontier*, New York, Guilford Press, 2006.
- BRENNER N., PECK J., THEODORE N.**, Variegated neoliberalization: géographie, modalités, pathways, *Global Networks*, vol. 10, n°2, p. 182-222, 2010.
- BRENNER N., THEODORE N.**, Cities and the geographies of 'actually existing neoliberalism'. *Antipode*, vol. 34, n°3, p. 349-379, 2002.
- DARDOT P., LAVAL C.**, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009.
- DIDIER S., MORANGE M., PEYROUX E.** [forthcoming], The adaptative nature of neoliberalism at the local scale: fifteen years of City Improvement Districts in Cape Town and Johannesburg, *Antipode*
- DIDIER S., MORANGE M., PEYROUX E.**, [forthcoming], City Improvement Districts and 'Territorialized Neoliberalism' in South Africa (Johannesburg, Cape Town), in J. Künkel et M. Mayer (eds.), *Urban Restructuring and Flexible Neoliberalization*, Palgrave Macmillan
- DIDIER S., PEYROUX E., MORANGE M.**, La diffusion du modèle du City Improvement District (CID) à Johannesburg et au Cap, in C. Bénit-Gbaffou, S. Fabiyi et E. Peyroux (eds.), *Sécurisation des quartiers et gouvernance locale. Enjeux et défis pour les villes africaines*, Paris, IFAS-Karthala, p. 85-112, 2009.
- DUBRESSON A.**, « Urbanisme entrepreneurial, pouvoir et aménagement, Les CID au Cap », in A. Dubresson et S. Jaglin (eds.), *Le Cap après l'apartheid, Gouvernance métropolitaine et changement urbain*, Paris, Karthala, p. 183-215, 2008.
- ESCOBAR A.**, *Encountering development. The making and unmaking of the Third World*, Princeton University Press, 1995.
- FERGUSON J.**, *The anti-politics machine: 'development', depoliticization and bureaucratic power in Lesotho*, Cambridge University Press, 1990.
- FERGUSON J.**, The uses of neoliberalism, *Antipode*, vol. 41, n°1, p. 166-184, 2009.
- FOL S.**, *Mobilité des pauvres et rapports au territoire*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris I - Panthéon Sorbonne, 2005.
- FOUCAULT M.**, *Naissance de la biopolitique*, Cours au collège de France 1978-1979, Hautes études, Paris, Gallimard-Seuil, 2004.
- GIRAUT F.**, « Les ambiguïtés de la nouvelle doctrine spatiale de la Banque mondiale », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2 October 2009, modified 7 October 2009. URL : <http://cybergeo.revues.org/index22695.html>
- HARVEY D.**, From managerialism to entrepreneurialism : the transformation in urban governance in late capitalism, *Geografiska Annaler, Series B, Human Geography*, vol. 71, n°1, p. 3-17, 1989.

- HARVEY D.**, *A brief history of neoliberalism*, Oxford University Press, 2005.
- LAUTIER B.**, Pourquoi faut-il aider les pauvres? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté, *Revue Tiers-Monde*, vol. 43, n° 169, p. 137-165, 2002.
- LEFEBVRE H.**, [1968], *Le Droit à la ville*, Paris, Economica-Anthropos (3^e édition), Paris, Éditions du Seuil, 2009.
- LEMANSKI C.**, Global cities in the South: Deepening social and spatial polarisation in Cape Town, *Cities*, vol. 24, n° 6, p. 448-461, 2007.
- MCDONALD DA**, *World city syndrome: neoliberalism and inequality in Cape Town*, New York, Routledge, 2008.
- MCDONALD DA, SMITH L.**, Privatising Cape Town: from apartheid to neo-liberalism in the mother city, *Urban Studies*, vol. 41, n°8, p. 1461-1484, 2004.
- MIRAFATAB F.**, Governing Post-apartheid Spatiality: Implementing City Improvement Districts in Cape Town, *Antipode*, vol. 39, n°4, p. 602-626, 2007.
- MIRAFATAB F.**, Public-Private Partnerships. The Trojan horse of neoliberal development?, *Journal of Planning Education and Research*, 24, p. 89-101, 2004a.
- MIRAFATAB F.**, Neoliberalism and casualisation of public sector services: the case of waste collection services in Cape Town, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 28, n°4, p. 874-892, 2004b.
- MORANGE M.**, [forthcoming], Informal trading and the voice of the poor in "regenerating Central Cape Town". Neoliberal control in a post-apartheid entrepreneurial city, in Bénit-Gbaffou C., Lemanski C., Gervais-Lambony P., *The voice of the poor in urban governance: participation, mobilization and politics in South African cities*
- MORANGE M.**, *La question du logement à Mandela City*, Paris, Karthala, 2006.
- MORANGE M.**, « Emergence locale » et régénération urbaine au centre ville du Cap, *Bulletin de l'Association de Géographes français*, n°3, 88th year, 2011.
- MORANGE M.**, Wafer A., Neoliberalism and South Africa's Cities: An Appropriate Theoretical Framework?, Researching the South African City Session, annual conference of the Royal Geographical Society - IBG, 31 August-2 September, 2011.
- MURRAY M.**, *Taming the disorderly city: the spatial landscape of Johannesburg after apartheid*, Le Cap, University of Cape Town Press, 2008.
- NARSIAH S.**, Neoliberalism and privatisation in South Africa, *GeoJournal*, n°57, p. 3-13, 2002.
- NARSIAH S.**, The neoliberalisation of the local state in Durban, South Africa, *Antipode*, vol. 42, n°2, p. 374-403, 2010.
- OSMONT A.**, *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala, 1995.
- PARNELL S., BOULLE J.**, Utopie urbaine et gouvernement local. La stratégie de développement économique et humain au Cap, in A. Dubresson et S. Jaglin (eds.) *Le Cap après l'apartheid. Gouvernance métropolitaine et changement urbain*, Paris, Karthala, p.252-279, 2008.
- PARNELL S., PIETERSE E.**, The 'Right to the City': Institutional imperatives of a developmental state, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 34, n°1, p. 146-162, 2010.
- PARNELL S., ROBINSON J.**, Development and urban policy: Johannesburg's City development strategy, *Urban Studies*, vol. 43, n°2, p. 337-355, 2006.
- PARNELL S., ROBINSON J.**, (Re)theorising cities from the global south: looking beyond neoliberalism, annual conference of the Royal Geographical Society - IBG, Confronting the challenge of the post crisis economy & environment, 1-3 September, 2010.
- PECK J., THEODORE N., BRENNER N.**, Postneoliberalism and its malcontents, *Antipode*, vol. 41, n°1, p. 94-116, 2010.
- PEET R.**, Ideology, discourses and the geography of hegemony: from socialist to neoliberal development in postapartheid South Africa, *Antipode*, vol. 34, n° 1, p. 54-84, 2002.
- RIST G.**, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Science Po, 1996.
- SEEKING J., NATTRAS N.**, *Class, Race and Inequality in South Africa*, Pietermaritzburg, University of KwaZulu-Natal Press, 2005.
- SMITH L.**, The murky waters of the second wave of neoliberalism: corporatisation as a service delivery model in Cape Town, *Geoforum*, n° 35, p. 375-393, 2004.

VAN DONK M., SWILLING M., PIETERSE E., PARNELL S., *Consolidating Developmental Local Government: Lessons from the South African experience*, Cape Town, University of Cape Town Press, 2008.

WASTON V., *Change and continuity in spatial planning. Metropolitan planning in Cape Town under political transition*, London, Routledge, 2002.